



## **Chantier de l'A69 :** **Le SNJ exige le respect du droit à l'information**

Le chantier de l'A69, qui doit relier Castres à Toulouse, est un point chaud et récurrent de l'actualité de ces derniers mois. Aussi bien du côté des forces de l'ordre que de celui des opposants à l'autoroute. Les journalistes de France 3 Occitanie ont fait l'objet d'intimidations, bafouant ainsi le principe constitutionnel du droit à l'information.

Le mercredi 21 février 2024, une équipe de France 3 Occitanie s'est rendue sur la ZAD de la Crem'arbre à Saïx (Tarn). Le concessionnaire de l'autoroute (Atosca) avait donné son accord et un salarié les accompagnait afin de réaliser un reportage sur l'avancée du chantier.

À leur arrivée, les gendarmes leur ont barré la seule route d'accès, les obligeant à aller se garer très loin, prenant en photo leurs cartes de presse en guise de pression.

Les forces de l'ordre leur ont ensuite interdit d'entrer sur le terrain privé où se passait la coupe des arbres alors que le concessionnaire était d'accord. *« Alors que nous essayions de filmer de loin les « écureuils » (opposants installés dans les arbres) les gendarmes ont déplacé deux fourgons pour nous obstruer les angles de vue. Nous avons aussi observé qu'au moins un des gendarmes faisait des images de notre équipe avec son téléphone »*, confie un JRI de France 3 Occitanie.

Le rédacteur en chef s'est plaint à plusieurs reprises de cette entrave intolérable à l'information auprès de la préfecture du Tarn. Sans effet.

Le 22 février 2024, le rapporteur de l'ONU sur les défenseurs de l'environnement va à la rencontre des opposants à l'A69 pour juger lui-même des méthodes des forces de l'ordre. Une fois de plus, la presse est tenue à l'écart, dans l'impossibilité de réaliser correctement le reportage. *« Reculez, vous reculez, vous filmez depuis là-bas, c'est pareil »*, ordonne un gendarme, qui empêche l'équipe de travailler correctement. Le délégué des Nations Unies a consigné les faits dans son rapport.

Des entraves inacceptables selon le rédacteur en chef qui dénonce des intimidations de la part de la gendarmerie sur tous les sujets afférant à l'A69 depuis plus d'un an. *« Alertée à plusieurs reprises, la Préfecture du Tarn n'a pas résolu le problème de manière durable, il faut quotidiennement quémander des autorisations pour exercer notre métier »* déplore-t-il.

Un an auparavant, le 8 mars 2023, une autre équipe de France 3 avait été priée d'aller voir ailleurs. Après avoir rappelé le droit, les journalistes ont finalement pu remonter dans leur véhicule pour se rendre sur le lieu du reportage, *« les gendarmes ont commencé à nous suivre et à nous klaxonner dès qu'on voulait s'arrêter sur le bas-côté »*, témoigne une journaliste de France 3 Occitanie.

Les forces de l'ordre n'ont pas le monopole des entraves. Parfois, ce sont les opposants au chantier qui empêchent les équipes de travailler ou qui s'en prennent aux journalistes.

Le SNJ dénonce ces méthodes, qu'elles soient le fait des forces de l'ordre ou bien des militants écologistes. Le droit d'informer et d'être informé est un principe constitutionnel. Nous ferons tout pour que ce droit fondamental soit respecté par tous.

Toulouse, le 26 février 2024